

## FICHE D'INFORMATION LEGALE, COMPRENANT LE DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : SAS FINANCIERE AD

Adresse professionnelle ou siège social : 8, Impasse des Condamines 38 760 VARCES

SIREN: 827520172 RCS de Grenoble

NAF/APE : 6619B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par *Anne DESPOIS*, présidente de la SAS FINANCIERE AD pour assurer le bon déroulement de nos missions de CGP/CIF/courtiers .

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation client puis pendant 5 ans et sont destinées : au conseiller en investissement financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires *dans le strict cadre de leurs besoins de gestion de la relation client et traitement des données* ; ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF) ,

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : SAS FINANCIERE AD , 8 Impasse des condamines 38760 VARCES – téléphone 06 58 43 68 55 ou par mail : [contact@financiere-despois.fr](mailto:contact@financiere-despois.fr)

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 17002863 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier d'assurance ou réassurance de niveau I- IAS et type C .

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA , 125 rue de la Faisanderie 75 773 PARIS CEDEX 16

Numéros de polices :RCP70363

<b>Pour des montants de :</b>	<b>CIF</b>	<b>IAS</b>	<b>IOBSP</b>
<b>Responsabilité Civile Professionnelle :</b>	<i>1 572 000 euros par sinistre et 2 096 000 euros par année d'assurance</i>	<i>5 241 000 euros par sinistre et par année d'assurance</i>	<i>1 572 000 euros par sinistre et 2 096 000 euros par année d'assurance</i>
<b>Garantie financière :</b>	<i>Non approprié*</i>	121.000 € par année d'assurance	

\*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

**LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES: COMPAGNIES, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES**

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commissions
NORTIA	Assureur	Convention de courtage	Commissions
AGEAS	Assureur	Convention de courtage	Commissions

ODDO BHF	Assureur	Convention de courtage	Commissions
URBAN PREMIUM	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de commercialisation	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

### Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Honoraires d'audit /rapport patrimonial : Montant 800 euros HT soit 960 euros TTC

Honoraires de suivi patrimonial : à partir de 500 euros HT par an soit 600 euros TTC

Honoraire de mission d'analyse, de stratégie financière /patrimoniale : à partir de 150 euros HT soit 180 euros TTC et selon devis

Investissement dans les unités de compte et fonds en euros : rétrocession par la compagnie de commissions de 0,20 % à 5 % selon le fonds .

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communications utilisés entre le CIF et son client : par courrier, par email, par RDV présentiel, concernant les informations personnelles et financières.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise lui sera fournie ultérieurement, une fois connue les supports choisis par le client.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : SAS FINANCIERE AD 8, Impasse des Condamines 38 760 VARCES

Par tel : 06 58 43 68 55 ou par mail : [contact@financiere-despois.fr](mailto:contact@financiere-despois.fr)

### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser

réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

### Saisir un médiateur :

#### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

#### II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF  
Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

#### Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

#### Pour les activités d'IOBSP et Immobilières<sup>1</sup>

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

### DATE ET SIGNATURES

Le client :

Fait à :

Date :

Signature :

Le conseiller

Fait à :

Date :

Signature :